

REUNION DU SECTEUR SOCIETE 01/21

Compte-rendu n° 01/21 du 18.01.2021

Participants : C. Lecomte, N. Montet, J.L. Chéron, C. Malavergne, M. Bournazeaud, M. Faure, A. Tournier, E. Pichon, C. Catard, F. Larzinière, V. Puydebois, S. Delerive, Y. Grangier, A. Petit, A. Sarlandie, F. Marty, R. Courtois, C. Touze, K. Cario, D. Fargeot, A.M. Lochou.

Questions abordées :

Rappel de dates,
Agendas et bulletin municipal,
Etat-civil 2020,
France Alzheimer,
Calendrier des dates de réunions de secteur,
Prochain conseil municipal,
Rencontre avec la Mission Locale,
Cheminement piéton,
City stade,
Informatique pour les élèves,
CMJ (Conseil Municipal des Jeunes),
GP : pacte de gouvernance et association de la population aux politiques publiques du Grand Périgueux.

INFORMATIONS-IDEES-SUGGESTIONS-REMARQUES

Rappel de dates :

Mardi 19 janvier, 18 h : commission travaux,
Lundi 25 janvier : commission budget participatif,
Vendredi 29 janvier : vœux à la population : **annulés**,
Samedi 30 janvier : fête de la soupe ? ,
Lundi 08 février : secteur technique,
Lundi 22 février : conseil municipal,
Lundi 01 mars, 18 h : conseil d'école maternelle,
Lundi 08 mars, secteur technique,
Samedi 13 et dimanche 14 mars : exposition « multi artistes ».

Agendas et bulletin municipal : ils sont arrivés en mairie et peuvent être distribués. Il faut mettre 2 agendas par boîte aux lettres sauf si on sait qu'il n'y a qu'une personne qui habite à cette adresse.

Etat-civil 2020 : 4 mariages, 15 décès, 18 naissances.

France Alzheimer : Champcevinel est déjà « ville aidante Alzheimer ». Le 21 septembre est la date de la journée mondiale Alzheimer. A cette occasion, l'association nous sollicite pour que nous offrions un arbre auquel pourrait être attaché les souhaits rédigés par toutes et tous à l'attention des personnes malades et de leurs familles.

DECISIONS PRISES-PERSONNES LES AYANT EN CHARGE

Calendrier des dates de réunions de secteur :

Essentiellement pour des raisons de jours fériés, le premier calendrier de réunions de secteur jusqu'en juin 2021 envoyé par C. Lecomte est modifié comme suit :

Le principe : une réunion de secteur le lundi. Ces réunions sont espacées de 15 jours (sauf jours fériés ou autres empêchements) et se tiennent à 20 h 30.

	Secteur technique	Secteur société
Janvier	04	18
Février	08	22
Mars	08	22
Avril	12	26
Mai	10	--
Juin	07	Mardi 22

Prochain conseil municipal : la date est arrêtée au **lundi 22 février** (à la place du secteur société). Secrétariat : S. Delerive (si absence : D. Fargeot, si absence : M. Faure)

QUESTIONS MISES A L'ETUDE ET GROUPES DE TRAVAIL CONSTITUES

Rencontre avec la Mission Locale : la Mission Locale (ML) propose de rencontrer les élus de chaque commune pour les informer de ce qu'elle peut proposer aux jeunes pour les aider. Arlette Tournier a convenu avec ses représentants de venir le lundi 18 février dans la cadre de la réunion de secteur société pour une présentation d'environ une demi-heure.

La présentation est faite par Lucie Labonne (l.labonne@ml-grandperigueux.fr). La ML est une association qui accompagne, selon leur projet, les jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire. 2 000 jeunes ont été accueillis en 2019. L'action « Rallye des communes » a pour but les jeunes « invisibles », cad ceux entre 16 et 25 ans qui sont à repérer. A ce jour, la ML a rencontré les élus de 4 communes du GP. Nous pouvons commencer par faire passer une information concernant la ML sur notre prochain bulletin municipal et sur la page facebook de la mairie.

Cheminement piéton : La Commission enfance jeunesse s'est réunie le 4 et le 18 décembre avec le directeur des services techniques et les 2 animateurs -Sylvie et Pierre- pour préciser, à leur demande, les attendus des aménagements du cheminement piéton à réaliser avec les enfants : la faisabilité des premières ébauches du projet étant à revoir (exclure plantes à fruits ou fleurs attirant les abeilles – sécurité des enfants). De fructueux échanges ont permis de modifier le projet initial et dès ce premier trimestre 2021, les animateurs vont pouvoir œuvrer avec les enfants.

City-stade : la commission enfance-jeunesse, réunie le 05 Janvier 2021 a fait le choix d'un jeu pour les enfants de moins de 3 ans - jeu manquant pour cette tranche d'âge aux abords du city stade. A l'unanimité, un jeu avec double ressort à 2 places, adapté aussi aux enfants à mobilité réduite a été retenu. Proposition sera faite au budget 2021.

Informatique pour les élèves : la commission enfance-jeunesse se pose la question de l'outil informatique pour les enfants des familles qui n'en possèdent pas : en cas de confinement que faire ? Comment anticiper ? Prêt de matériel ? Aide financière pour achat ? Sous quelles conditions ? Doit-on limiter cette aide au seul contexte du confinement ? Doit-on doter l'école d'ordinateurs portables (ou de tablettes) ? Doit-on se « contenter » d'apporter aux enfants concernés les documents imprimés par la directrice de l'école ? C'est une question que A. Tournier

a abordé avec V. Dussoutour, la directrice de l'école élémentaire. La commission enfance-jeunesse est chargée de reprendre toutes ces questions et de mettre au propre les réponses possibles.

CMJ : une réunion s'est tenue le 13 Janvier à 18 h.

Etaient présents : Claude Bernard et Serge Métifeu (élus- animateurs du CMJ 2015-2019 et parents d'enfants du CMJ), 16 jeunes qui avaient fait partie du CMJ et des parents (Cécile Touze et Nathalie Longueville), Christian Malavergne et Christian Lecomte

Points évoqués : comment ils ont intégré le CMJ : élection en primaire pour 3 d'entre eux - volontariat (3 en 6^{ème} – 1 en 5^{ème}), le fonctionnement du CMJ, les réalisations, les difficultés rencontrées, leurs souhaits.

A noter : un groupe très enthousiaste qui a partagé et vécu des moments très intenses (projet city stade devenu réalité, participation au salon du livre, voyage à l'Assemblée Nationale, atelier informatique intergénérationnel...).

QUESTIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL **ELU CHARGE DE LA PRESENTATION**

GP : pacte de gouvernance et association de la population aux politiques publiques du Grand Périgueux :

Selon la loi Engagement et proximité, le pacte de gouvernance doit obligatoirement être mis à l'ordre du jour du conseil communautaire mais il n'y a aucune obligation à l'adopter.

L'objectif est de lutter contre « l'éloignement » des élus municipaux et des citoyens de la communauté d'agglomération.

Suite au séminaire d'information du 16 octobre, un groupe de travail s'est constitué pour travailler sur cette question et a fait des propositions qui ont été adoptées à l'unanimité en conseil communautaire le 17 décembre.

Cette démarche est donc nouvelle et embryonnaire. L'idée et de créer un socle sur lequel on pourra s'appuyer pour aller plus loin dans l'avenir.

Les propositions faites portaient sur 3 thèmes : la démocratie participative (ou participation citoyenne), la gouvernance institutionnelle, la mutualisation et la parité femme/homme dans les instances. Toutes ces mesures peuvent évoluer dans le temps.

A : Nouveau : La démocratie participative :

- a) Le conseil de développement : a des compétences légales : émettre un avis sur les documents de prospective et participer à l'évaluation des politiques locales. Compétences complémentaires proposées : peut être saisi par le conseil communautaire, peut s'autosaisir, peut être l'animateur du débat public.
Composition : 107 membres répartis en 3 collèges : 1) le collège des habitants (43 membres). Seront tirés au sort. Ce collège servira de « variable d'ajustement » pour la parité. 2) Le collège de l'assise territoriale (43 membres) : des habitants, non élus. Sont connus et référents dans leur commune pour leur implication dans les projets et la vie associative. Sont désignés par les maires. 3) le collège des acteurs locaux (21 membres) : désignés par les instances auxquelles ils sont rattachés (milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, etc.),
- b) La plateforme numérique : elle s'appuiera sur le site internet du GP et permettra à tous les citoyens de concourir à l'élaboration et à l'évaluation de ses politiques,

B : La gouvernance institutionnelle :

- 1) Les instances internes du Grand périgueux (GP) :
 - a) Le conseil communautaire, le bureau communautaire et ses délégations, le Président et ses délégations,
 - b) Une instance informelle : le conseil exécutif (appelé aussi conseil d'orientation) : le Président, les vice-présidents, les élus communautaires présidents de syndicats mixtes, les présidents de groupes d'élus. Il se réunit chaque semaine. **Nouveau** : il y aura un ordre du jour (laissant une large place aux questions diverses) et sera suivi, si nécessaire, d'un relevé de conclusion,
 - c) La conférence des maires : se réunira au moins une fois par an,
 - d) **Nouveau** : les commissions organiques : thématiques et composées uniquement de conseillers communautaires. 8 commissions de 12 membres. Les commissions : Administration (ressources humaines, travaux, communication), Economie (dont agriculture et circuits courts), Action sociale, Enfance-

jeunesse/enseignement supérieur/prévention, Développement durable, Tourisme, Aménagement de l'espace, Finances,

- e) Groupes de travail ad hoc : une dizaine de membres,
- f) Les séminaires : 2 par an : évaluation du projet de territoire et orientations budgétaires,
- g) Groupes d'élus : doivent comporter 8 membres au minimum. Il n'y aura pas de moyens matériels ou financiers accordés aux groupes d'élus.

2) L'association des conseillers municipaux :

a) Renforcement de l'information des élus municipaux : le rapport annuel d'activité de l'EPCI doit être présenté au conseil par le maire,

b) **Nouveau** : tous les élus municipaux sont destinataires des ordres du jour des organes délibérants. Les élus communautaires doivent rendre compte deux fois par an au conseil municipal de l'activité du GP (juin et décembre). Un compte-rendu de ces présentations doit être transmis au GP.

c) **Nouveau** : réunions par secteurs géographiques : plusieurs conseils municipaux seront invités à des réunions d'information et d'échange organisées par le GP. L'idée : que le GP aille vers les conseillers municipaux.

C : La mutualisation :

Continuer sa mise en œuvre après une actualisation et une priorisation des actions à mener.

D : objectifs à poursuivre en matière d'égalité femme/homme dans la gouvernance :

- Intégrer la parité ou la proportionnalité dans les désignations des membres des instances qui seront créées dans le cadre du pacte de gouvernance,
- Travailler sur des représentations des élus moins genrées,
- Donner mission au groupe de travail interne sur la parité de faire des propositions spécifiques aux élus.